Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Ref.Nr.:

PROPOWER FLUX REMOVER

Date de création/révision 29.06.17 Version : 1.1

produit:

UDS000058 2 20170629 (FR) Remplace: UDS000058 20170224

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

#### PROPOWER FLUX REMOVER

Aérosol

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants de précision

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries UK Ltd.** 

Wylds Road

**Castlefield Industrial Estate** 

**TA6 4DD Bridgwater Somerset** 

**United Kingdom** 

Tel.: +44 1278 727200

Fax.: +44 1278 425644 E-mail: hse.uk@crcind.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### (+44)(0)1278 72 7200 (office hours)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

# SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique: Aérosol, catégorie 1

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Santé: Irritation cutanée, categorie 2

Provoque une irritation cutanée. Irritation oculaire, catégorie 2

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

produit:

PROPOWER FLUX REMOVER

Date de création/révision 29.06.17 Version : 1.1

UDS000058 2 20170629 (FR) Ref.Nr.:

Remplace: UDS000058 20170224

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.,

catégorie 3

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

**Environnement:** Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

Le classement est basé sur méthode de calcul.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Indentificateur du produit: Contient:

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane

1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylique du propylène-glycol

propane-2-ol; alcool isopropylique

Pictogramme(s) de danger:







Mention d'avertissement: Danger

Mention(s) de danger: H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Conseil(s) de prudence: P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source

d'ignition.

P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 : Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une

température supérieure à 50°C/122°F.

P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

Informations additionnelles sur Contient:

les dangers:

Oranger doux, extraits

Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

# SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

PROPOWER FLUX REMOVER

R

Date de création/révision 29.06.17 Version : 1.1

produit : Ref.Nr.:

UDS000058 2 20170629 (FR)

Remplace :

UDS000058\_20170224

#### 3.1. Substances

Non applicable.

## 3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
Hydrocarbures, C6-C7, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	01-2119475514-35	-	(921- 024- 6)	30- 60	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H225,H315,H336,H304,H411	B,Q
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylique du propylène-glycol	01-2119457435-35	107- 98-2		10- 30	Flam. Liq. 3, STOT SE 3	H226,H336	А
propane-2-ol; alcool isopropylique	01-2119457558-25	67-63- 0	200- 661-7	10- 30	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	В
hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3- butadiène < 0.1%)	01-2119485926-20	68512- 91-4	270- 990-9	10- 30	Press. Gas, Flam. Gas 1	H280,H220	K,G
n-hexane	01-2119480412-44	110- 54-3	203- 777-6	<3	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Asp. Tox. 1, STOT RE 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2	H225,H361f,H304,H373,H315,H336,H411	A
Oranger doux, extraits	01-2119493353-35	8028- 48-6	232- 433-8	0-1	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H226,H315,H317,H304,H400,H410	

## **Explication des notes**

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travai

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7)du règlement REACH n ° 1907/2006

K : la classification comme cancérogène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8)

Q : Le numéro de CAS est seulement un identificateur à employer en dehors de l'UE pour les entrées en stock.

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

# **SECTION 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au

savon.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'éxtérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

Ingestion:

#### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

PROPOWER FLUX REMOVER

Date de création/révision 29.06.17 Version : 1.1

produit : Ref.Nr.:

UDS000058 2 20170629 (FR)

**Remplace:** UDS000058\_20170224

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les

poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Inhalation:** L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de

tête et étourdissements

**Ingestion:** Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie

Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.

Contact avec la peau : Irritant pour la peau

Symptômes: rougeur, douleur.

Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux

Symptômes: rougeur, douleur, troubles de la vision.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

# SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

Ne pas utiliser de jet d'eau pour l'extinction d'un incendie, au risque de répandre le feu

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.

Forme des produits de décomposition dangereux

CO,CO2

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau

En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition

Assurer une ventilation adéquate

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

PROPOWER FLUX REMOVER

Date de création/révision 29.06.17 Version : 1.1

produit : Ref.Nr.:

UDS000058 2 20170629 (FR)

**Remplace**: UDS000058\_20170224

Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

Mettre dans un récipient approprié

Eliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

# SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

L'équipement devra être mis à la terre

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.

Assurer une ventilation adéquate

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Laver à fond après l'usage

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Conserver hors de la portée des enfants.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants de précision

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### **Limites d'exposition:**

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylique du propylène-glycol	107-98-2	VME	100 ppm

#### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

## Fiche de sécurité

Nom du PROPOWER FLUX REMOVER produit:

Date de création/révision 29.06.17 Version : 1.1

Ref.Nr.: UDS000058 2 20170629 (FR) Remplace: UDS000058 20170224

		VLE	150 ppm
n-hexane	110-54-3	VME	20 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	400 ppm
		VLE	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylique du propylène-glycol	107-98-2	VME	100 ppm
		VLE	150 ppm
n-hexane	110-54-3	VME	20 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
		VLE	400 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylique du propylène-glycol	107-98-2	VME	100 ppm
n-hexane	110-54-3	VME	50 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	VME	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylique du propylène-glycol	107-98-2	VME	188 mg/m3
		VLE	375 mg/m3
n-hexane	110-54-3	VME	72 mg/m3
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	-
		VLE	980 mg/m3
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	VME	1000 mg/m3
		VLE	1500 mg/m3

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

Protection individuelle: Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les

> yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate

Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes

d'hygiène en vigueur dans l'industrie.

inhalation: En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

Protection respiratoire recommandée: Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A)

Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits la peau et les mains :

chimiques (norme EN 374).

Gants recommandés: Nitrile

> La durée de résistance au perçage du gant devrait être plus importante que la durée d'utilisation du produit. Si le travail dure plus longtemps, changer les

Le fabricant de gants peut vous aider dans la sélection du bon matériel selon

les critères de fréquence, durée d'utilisation et risque de contact avec le produit.

les yeux : Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

PROPOWER FLUX REMOVER

Date de création/révision 29.06.17 Version : 1.1

Remplace:

produit : Ref.Nr.:

UDS000058 2 20170629 (FR)

UDS000058 20170224

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

**Aspect : état physique :** Liquide en aérosol avec propulseur propane/butane.

couleur: Incolore.

**odeur :** Odeur caractéristique.

**pH:** Non applicable.

Point/intervalle d'ébullition : 82 °C
Point d'éclair : 2 °C

Vitesse d'évaporation : Non connu.

Limites d'explosion : limite

12 %

supérieure : 0.7 %

Ilimite inférieure : 0.7 %

Pression de vapeur : Non connu.

**Densité relative :** 0.772 g/cm³ (à 20°C). **Hydrosolubilité :** Insoluble dans l'eau

Auto-inflammabilité : > 200 °C Viscosité : Non connu.

#### 9.2. Autres informations

COV = composés organiques

708 g/l

volatils

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

## 10.2. Stabilité chimique

Stable

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

# 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

# Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

PROPOWER FLUX REMOVER

Date de création/révision 29.06.17 Version : 1.1

Remplace: UDS000058\_20170224

Ref.Nr.: UDS000058\_2\_20170629 (FR)

# SECTION 11: Informations toxicologiques

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	Provoque une irritation cutanée.
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux.
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
danger par aspiration	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

# Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion:	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie
Contact avec la peau :	Irritant pour la peau
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux

# Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylique du propylène-glycol	107-98-2	LD50 oral rat	4016 mg/kg
		LC50 inhal.rat	27596 mg/l
		LD50 derm.rabit	2000 mg/kg
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	LD50 oral rat	5840 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 25000 mg/l
		LD50 derm.rabit	13900 mg/kg
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 25000 mg/m3
		LD50 derm.rat	> 2000 mg/kg

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

PROPOWER FLUX REMOVER

Date de création/révision 29.06.17 Version : 1.1

produit : Ref.Nr.:

UDS000058\_2\_20170629 (FR)

**Remplace:** UDS000058\_20170224

SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylique du propylène-glycol	107-98-2	LC50 poisson	6812 mg/l
		EC50 daphnie	23300 mg/l
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	IC50 algues	1000 mg/l
		LC50 poisson	9640 mg/l
		EC50 daphnie	9714 mg/l
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	LC50 poisson	> 10 mg/l
		EC50 daphnie	3 mg/l

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de renseignements disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de renseignements disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

# 12.6. Autres effets néfastes

Pas de renseignements disponibles

# SECTION 13: Considérations relatives à l'éimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Produit :** Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute

précaution d'usage.

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un

centre agréé de collecte des déchets.

Réglementations nationales : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

PROPOWER FLUX REMOVER

Date de création/révision 29.06.17 Version : 1.1

produit : Ref.Nr.:

UDS000058 2 20170629 (FR)

**Remplace:** UDS000058\_20170224

nationale

# SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN: 1950

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS (hydrocarbons)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.1

ADR/RID - Code de classification: 5F

## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour

l'environnement:

Oui

IMDG - Polluant marine

Polluant marin

IATA/ICAO - Dangereux pour

l'environnement:

Oui

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

#### SECTION 15: Informations réglementaires

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux

## Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

PROPOWER FLUX REMOVER

Date de création/révision 29.06.17 Version : 1.1

produit:

UDS000058 2 20170629 (FR)

Ref.Nr.:

Remplace: UDS000058 20170224

générateurs d'aérosols.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 16: Autres informations

\*Explication des mentions de danger:

H220: Gaz extrêmement inflammable.

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

H315: Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361f: H361f

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraıne des effets

néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition acronyms and synonyms:

VLE = valeurs limites d?exposition (de court terme)

COV = composés organiques volatils PBT = persistant bioaccumulative toxic vPvB = very persitant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.